

INSTITUTION ADOUR

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

SIEGE : Conseil Général des LANDES

Président : Monsieur Jean Claude DUZER

Conseil d'Administration

**Installation
du Conseil d'Administration**

Du Mercredi 1^{er} Juin 2011 à 15H00

Salle Henri Lavielle

Au Conseil Général des Landes

RELEVE DES DECISIONS

Etaient présents : Messieurs DUZER, DUBERTRAND, GUILHAS, VERDIER, CASTET, DARRIEUX, FAUQUE, LAJUX, PAYROS, CABE, COUTURE, LAHOUN, AUROY, CASTAING, CHANTRE, PASTOURET, SOUDAR.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir Monsieur BEAUCOUESTE à Mr DUZER, Madame Odile LAFITTE à Monsieur COUTURE et Monsieur SUBSOL à Monsieur CABE.

I - INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION et ELECTION DU PRESIDENT

PRESENTS : 16

* HAUTES-PYRENEES : Messieurs DUZER, DUBERTRAND, GUILHAS, VERDIER

* GERS : Messieurs CASTET, DARRIEUX, FAUQUE, LAJUX,

* LANDES : Messieurs CABE, COUTURE, LAHOUN

* PYRENEES-ATLANTIQUES : Messieurs AUROY, CASTAINGS, CHANTRE, PASTOURET,
SOUDAR

Procurations : Monsieur BEAUQUESTE (HP) à Monsieur DUZER (HP), Madame LAFITTE
(Landes) à Monsieur COUTURE, et Monsieur SUBSOL (Landes) à Monsieur CABE.

N'a pas participé au vote (retardé) Monsieur PAYROS (Gers)

Il est procédé à l'élection du Président

Votants : 19

Exprimés : 19

Blancs : 0

Ont obtenu Monsieur Jean Claude DUZER 19 voix

ELU

Le nouveau Président prononce un discours Cf Annexe -

Sous la Présidence du nouveau Président

Après accord unanime de l'Assemblée, il est convenu de procéder d'une part à
main levée aux élections nominatives des 3 Vices Présidents et d'autre part à bulletin
secret par scrutin de liste pour les autres membres du Bureau sur la base de la
composition fixée par le Règlement Intérieur.

- ELECTION des autres membres du BUREAU

Présents : 17

Procurations : 3

ELUS : 20 voix

Vice-Président : GERS - Monsieur Guy DARRIEUX

Vice-Président LANDES - Madame Odile LAFITTE

Vice-Président PYRENEES-ATLANTIQUES - Monsieur Michel PASTOURET

Président de la Commission des Travaux : Monsieur Marc PAYROS (Gers)

Présidente de la Commission des Finances : Monsieur Jean CASTAINGS (PA)

Membres : Messieurs CABE (Landes) et Monsieur DUBERTRAND (H.P.)

II - COMMISSIONS

COMMISSION DES TRAVAUX

=====

Président : Monsieur Marc PAYROS (Gers)

Membres :

Monsieur DUBERTRAND (HP)
Monsieur VERDIER (HP)
Monsieur CASTET (Gers)
Monsieur LAJUX (Gers)
Madame LAFITTE (Landes)
Monsieur COUTURE (Landes)
Monsieur LAHOUN (Landes)
Monsieur AUROY (PA)
Monsieur PASTOURET (PA)
Monsieur SOUDAR (PA)

COMMISSION DES FINANCES

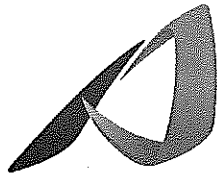
=====

Président : Monsieur Jean CASTAINGS (PA)

Membres :

Monsieur BEAUQUESTE (HP)
Monsieur GUILHAS (HP)
Monsieur DARRIEUX (Gers)
Monsieur FAUQUE (Gers)
Monsieur CABE (Landes)
Monsieur SUBSOL (Landes)
Monsieur CHANTRE (PA)

Le Président,



INSTITUTION ADOUR

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

SIEGE : Conseil Général des LANDES

Président : Monsieur Jean Claude DUZER

Conseil d'Administration

***Réunion Ordinaire après autorisation
du nouveau Conseil d'Administration***

Du Mercredi 1^{er} Juin 2011 à 16H00

Salle Henri Lavielle

Au Conseil Général des Landes

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Etaient présents : Messieurs DUZER, DUBERTRAND, GUILHAS, VERDIER, CASTET, DARRIEUX, FAUQUE, LAJUX, PAYROS, CABE, COUTURE, LAHOUN, AUROY, CASTAING, CHANTRE, PASTOURET, SOUDAR.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir Monsieur BEAUQUESTE à Mr DUZER, Madame Odile LAFITTE à Monsieur COUTURE et Monsieur SUBSOL à Monsieur CABE.

Après examen du rapport

Après explications complémentaires des Services de l'Institution

Après discussions,

Après avoir pris acte de l'avis des commissions et du Bureau

Il a été décidé,

DOSSIER I : DELEGATIONS AU BUREAU ET AU PRESIDENT

1) AU BUREAU - Cf Annexe 1 -

2) AU PRESIDENT - Cf Annexe 1 -

DOSSIER II : MODALITES D'INSTALLATION D'OUVERTURE DES PLIS ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- de retenir le principe d'une même composition pour les Commissions d'Appel d'Offre et les Délégations de Service Public
- de constituer une liste unique pour chacune des commissions
- de faire appel de candidatures pour voter lors de la prochaine séance pour les deux commissions

DOSSIER III : DESIGNATIONS DES DELEGUES - Cf Annexe 2 -

DOSSIER IV : DOSSIERS URGENTS A EXAMINER

Situation Hydrologique

Réunions Interpréfectorales

- de constituer comme suit la délégation de l'Institution pour assister aux réunions interpréfectorales : MM DUZER, CABE, DARRIEUX et PASTOURET
- d'interpeller les services de l'Etat sur les volumes prélevables pour l'irrigation, le financement des ouvrages de réalimentation et le rôle susceptible d'être dévolu à l'Institution Adour dans la réforme des collectivités territoriales et la redéfinition des compétences - Cf Annexe 3 -

Ajustement du Plan de Financement d'opération du Programme d'Actions 2011

- d'approuver l'ajustement du plan de financement des opérations du programme d'actions 2011 concernant
 - Politique Poissons Migrateurs
 - Passe à poissons du Seuil de Denguin
 - Pompes en gravière 65
 - Mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 en Midi-Pyrénées
- de solliciter les financements correspondants et de procéder aux inscriptions budgétaires et aux engagements correspondants avec autorisation

Modalités Marchés Déchets Flottants

- d'approuver le lancement de la consultation en procédure d'appel d'offre ouvert pour les prestations relatives à l'opération Récupération et Valorisation des Déchets Flottants

Information sur l'utilisation dans les Pyrénées Atlantiques du Réservoir du Gabas

- « D'envisager une autorisation exceptionnelle de prélèvement par anticipation sur les contrats souscrits pour le remplissage complémentaire des retenues de l'ASA de Boueilh-Boueilho-Lasque sur le Gabas et du Syndicat Intercommunal de la Vallée des Lees sur le Lees de Lembeye réalimenté. Au-delà du volume souscrit, il sera autorisé à titre exceptionnel pour 2011 un complément de volume si nécessaire à hauteur de 200 000 m³ maximum pour chacune des deux structures collectives avec paiement au tarif 2011 de ce complément »

Fixation de la Réunion du Prochain Conseil d'Administration

- de retenir la date du Lundi 28 Juillet après midi pour le Conseil d'Administration et le Mercredi 29 Juin pour Commissions des Travaux (matin) et des Finances (après-midi)

DELEGATIONS

1 - AU BUREAU

Délégations générales

* Décision (dont évaluation et niveau d'appréciation des besoins) concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des contrats portant délégation de services publics, passés dans les formes établies par les lois et règlements

- des accords-cadres et des marchés de travaux, y compris les avenants, à l'exception des marchés passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics ou marchés sans formalités préalables prévus aux articles 9, 10 et 11 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001

* Etablissement du programme fonctionnel dans le cadre de la procédure du dialogue compétitif prévue au code des marchés publics

* Attribution des marchés faisant suite à concours et des marchés de maîtrise d'œuvre

* Compte rendu sur les marchés, accords-cadres et avenants prévu à l'article L.3221-11 du C.G.C.T.

* Actions à intenter en justice au nom de l'Institution Adour

* Passation de toutes conventions transactionnelles

* Attribution de mandats spéciaux aux Administrateurs et remboursement des dépenses correspondantes

* Règlement des questions de gestion du personnel à l'exclusion des créations d'emplois

* Approbation des conventions de stages de formation des élus et du personnel

* Approbation des modalités de prise en charge par l'Institution Adour des frais de déplacements, transports, hébergement, ... de tiers

Délégations spécifiques (reconduction)

* négociations et concrétisation des acquisitions foncières - échanges - rétrocessions - pour les opérations d'un montant unitaire supérieur à 90 000 €

* d'approuver les dossiers d'enquêtes publiques et demander l'engagement des procédures,

* engager les procédures d'expropriation si nécessaire,

* délibérer sur l'affectation des reliquats supérieurs à 50 000 € après avis des Départements concernés,

* autoriser les interventions d'urgence à partir des inscriptions budgétaires prévues à cet effet,

* établir si besoin est, des priorités dans les propositions de subventions (études et travaux) pour l'engagement immédiat d'un crédit disponible, étant précisé que les critères du choix devront concerner bien entendu, le degré de préparation de l'opération (financement et dossier d'exécution)

2 - AU PRESIDENT

Rappel du règlement intérieur - cf. CGCT sur les pouvoirs du Président

« Le Président est chargé de l'administration de l'Institution Adour et notamment :

- de conserver et d'administrer le patrimoine de l'Institution, ainsi que d'accomplir tous actes conservatoires de ces droits,
- d'ordonner les dépenses et d'exécuter les recettes,
- de préparer et de proposer le budget,
- de conclure les marchés et contrats dans les formes prévues par les lois et règlements et les présents statuts ».

Délégations générales

* Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget, à l'exclusion des emprunts prenant la forme d'émission obligatoire et des emprunts mixtes de type « ouverture de crédit à long terme »

* Opérations financières utiles à la gestion des emprunts (renégociations, remboursements anticipés, ...tels que prévus aux contrats desdits emprunts) ainsi que les avancées d'échéance,

* Réalisation de lignes de trésorerie pour un montant maximum de 500 000 € au cours d'un même exercice budgétaire,

* Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret (marchés passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics ou marchés sans formalités préalables prévus aux articles 9, 10 et 11 de la Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001), ainsi que leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Délégations spécifiques (reconduction)

* signer les demandes et les conventions de financement sur les bases validées lors de la programmation,

* fixer dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux le montant des offres de l'Institution à notifier aux expropriés et répondre à leur demande,

* procéder au versement d'indemnités diverses pour des sommes inférieures à 5 000 € par propriétaire,

* pour négocier et signer les actes d'acquisitions, d'échanges, de rétrocession d'un montant unitaire inférieur à 90 000 € pour les opérations validées,

* de passer dans les mêmes formes les actes d'acquisitions, d'échanges, de rétrocessions, lorsque ces actes ont été autorisés par le Conseil d'Administration ou le Bureau,

* d'approuver les dossiers d'avant projet après consultation du département concerné,

* de signer les décisions de réception des ouvrages,

* de signer les conventions particulières pour l'entretien des ouvrages

DESIGNATION DES DELEGUES

Annexe 2

1 - Délégations spécifiques Institution et Elus Référents	DESIGNATIONS
Ressource en Eau	Mr DUBERTRAND (65)
Inondations	Mr SUBSOL (40)
Milieux	Mr DARRIEUX (32)
Réforme des Collectivités Territoriales	Mr CABE (40)
Communication	Mr DUZER (65)
Suivi Poissons Migrateurs	Mr SOUDAR (64)
Suivi Déchets Flottants	Mr CASTAINGS (64)
Suivi PGE Luys Louts	Mr SOUDAR (64)
Suivi PGE Adour	Mr PASTOURET (64)
Mission Adour Maritime 64-40	MM CASTAINGS et LAHOUN (64-40)

2 - Structures Diverses	
<p>Comité de Bassin Adour Garonne</p> <p>Association Française des EPTB et Association des EPTB Adour Garonne</p> <p>Observatoire de l'Eau à UPPA</p> <p>Commission Locale de l'Eau MIDOUZE</p> <p>Commission Locale de l'Eau ADOUR</p> <p>Comité de Pilotage Natura 2000 (65-32)</p> <p>Comité de Pilotage Natura 2000 (40-64)</p> <p>Comité de Pilotage Maison de l'Eau (65-64-32)</p> <p>Comité de Pilotage Site Bordères (40)</p> <p>Cogepomi (Poissons Migrateurs)</p> <p>ALPI 40</p> <p>ADACL 40</p>	<p>Mr DUZER</p> <p>Mr DUZER, Mme LAFITTE Titulaires Mm DARRIEUX et PASTOURET Suppléants</p> <p>MM PASTOURET, COUTURE, BEAUCOUESTE et FAUQUE</p> <p>MM PAYROS et SUBSOL</p> <p>MM PASTOURET et DARRIEUX MM GUILHAS et COUTURE</p> <p>Mr DARRIEUX (32)</p> <p>Mr LAHOUN (40)</p> <p>Mr DARRIEUX (32)</p> <p>Mr SUBSOL (40)</p> <p>Voir Conseils Généraux</p> <p>Mr SUBSOL (40)</p> <p>Mr SUBSOL (40)</p>
<p>3 - Commission de Gestion Ressources</p> <p>Commission ARROS (65-32-40)</p> <p>Commission Midouze - Douze (32-40)</p> <p>Commission Adour Moyen (40) - Bahus</p> <p>Commission Luys - Louts (64-40)</p> <p>Gabas - Lees (65-64-40-32)</p> <p>Commission Louet (65-64-40-32)</p>	<p>MM CASTET, DUZER, SUBSOL</p> <p>MM PAYROS, SUBSOL, LAJUX et LAHOUN</p> <p>MM COUTURE et CABE</p> <p>MM SOUDAR, CHANTRE, LAFITTE et LAHOUN</p> <p>MM DUZER, PASTOURET, DARRIEUX et COUTURE</p> <p>MM PASTOURET, BEAUCOUESTE, PAYROS et CABE</p>

PROGRAMME ADAPTE 2010/2011/2011 (K€ HT)

Annexe 3
C.A. du 01.06.2011

	2 010	2011	Etat ou FEADER	AEAG	REGIONS		I.ADOUR
					AQ	MP	
1 -							
OUSSE 2ème T	50		20 (MP)	12,5		7,5	10
BAHUS 1ère T	495		198 (AQ)	123,75	74,25		99
MONDEBAT 1ère T	709		283 (70,9) (MP?)	177 (496,3)	0* (0)	43 0	142
TAILLURET 1ère T	600		240 (AQ)	150	48 **		120
TOTAL 1	1 854		741 (528,9)	463,25 (782,55)	122,25	50,5 (7,5)	371
2 -							
MORLAAS 1ère T		460	184 (AQ)	115	69		92
LOUTS amont 1ère T		330,75	132,3 (AQ)	82,6875	49,6125		66,15
TOTAL 2		790,75	316,30	197,6875	118,6125		158,15
TOTAL 1+2		2 644,75	1 057,30 (845,2)	660,9375 (980,2375)	240,8625	50,50 (7,5)	529,15
3 -							
GELINE 1ère T		787,50	315 (MP)	196,875		118,125	157,50
ARROS 1ère T		90		45		27	18
LOUET 1ère T		472,50	189 (MP?)	118,125	23,625	47,25	94,50
TOTAL 3		1 350	504	360	23,625	192,375	270
TOTAL 1+2+3		3 994,75	1 561,30 (1349,2)	1 020,9375 (1340,2375)	264,4875	242,875 (199,875)	799,15

* + 64 prog 2009 Région AQ (sur 82,5) () application circulaire 03/08/2010

** + 42 prog 2009 Région AQ (sur 42)